

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE :

15 francs pour trois mois,

32 francs pour six mois,

64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

En numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.

Le CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n. 6, au 1^{er}.

A PARIS, chez MM. AUGUSTE DE VIGNY et Co, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, 3, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVE-DENUNQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Les bureaux du CENSEUR sont actuellement rue des Célestins, n° 6, au 1^{er}. Ils sont ouverts aux heures ci-après indiquées :
Celui de la rédaction, de onze heures du matin à deux heures de l'après-midi ;
Celui de l'administration (caisse, abonnements, annonces), de huit heures du matin à cinq heures du soir.

Lyon, 28 juillet 1842.

Ouverture de la session des chambres.

A dix heures les portes des tribunes de la chambre ont été ouvertes à un certain nombre de curieux qui étaient accourus pour assister à la séance royale.

De dix heures à midi, les tribunes se sont garnies de monde, sans que pourtant l'affluence ait été aussi considérable qu'on aurait pu le croire en raison des circonstances au milieu desquelles devait se faire, cette année, l'ouverture de la session.

A midi, les tribunes sont fermées aux retardataires, et des conversations assez bruyantes s'établissent entre les personnes qui s'y trouvent réunies. Nous remarquons qu'un certain nombre de dames sont vêtues de deuil.

La salle présente son aspect accoutumé. Les drapeaux qui couronnent le trône et les trophées qui supportent les rideaux de velours sont voilés de crêpe. Un fauteuil et quatre pliants destinés au roi et à ses fils sont placés sur le devant de l'estrade, à laquelle on arrive par deux escaliers qui partent des couloirs de gauche et de droite.

Peu à peu les députés arrivent et prennent places. Plusieurs montent aux bancs supérieurs de la chambre qui sont occupés par une double rangée de dames.

Environ deux cents paires de France occupent une grande partie de la droite. Jamais nous n'avons vu la pairie assister aussi nombreuse à une séance royale.

La physionomie de la chambre est assez animée.

A une heure et quart, les ministres arrivent et vont se placer sur la banquette qui se trouve immédiatement en dessous du trône, dans l'ordre suivant :

A droite, M. le maréchal Soult, M. Guizot, M. l'amiral Duperre, M. Teste et M. Cunin-Gridaine ;

A gauche, M. Martin (du Nord), M. Duchâtel, M. Villemain et M. Lacaze-Laplagne.

A une heure vingt-cinq minutes, on entend le tambour battre aux champs : c'est l'annonce de l'arrivée du roi à la chambre. Deux minutes après, les grandes députations de la chambre des pairs et de la chambre des députés entrent, précédées par des huissiers.

Un huissier annonce le roi ; l'assemblée se lève aussitôt et tous les regards se portent vers le couloir de gauche par lequel pénètre S. M.

Le roi monte assez péniblement les premières marches de l'escalier ; des cris nombreux de *vive le roi !* se font entendre. Il s'arrête au milieu de l'escalier et remercie l'assemblée ; de nouveaux cris éclatent et se continuent jusqu'à ce que Louis-Philippe soit parvenu au fauteuil qui lui a été préparé. Ses quatre fils prennent place à ses côtés, MM. de Nemours et d'Aumale à droite, MM. de Joinville et de Montpensier à gauche.

Le roi salue à plusieurs reprises l'assemblée ; il s'assied, se couche et dit ensuite : « Messieurs, vous pouvez vous asseoir. »

L'assemblée s'étant assise, le roi tire de sa poche un papier et lit le discours suivant :

« Messieurs les pairs, Messieurs les députés,

(Ici le roi s'interrompt et verse en sanglotant d'abondantes larmes ; il continue.)

« Dans la douleur... (nouveaux sanglots) qui m'accable, privé de ce fils chéri... (le roi s'arrête de nouveau et paraît en proie à une vive émotion ; des cris de *vive le roi !* se mêlent à ses sanglots) que j'avais cru destiné à me remplacer sur le trône (le roi pleure de plus en plus), et qui était la gloire et la consolation de mes vieux jours (les larmes et les sanglots du roi redoublent ; il s'arrête et respire avec effort, puis il reprend), j'ai éprouvé le besoin de hâter votre réunion autour de moi.

« Nous avons ensemble un grand devoir à remplir. Quand il plaira à Dieu de m'appeler à lui (la voix du roi est encore émue, mais peu à peu elle devient assez ferme), il faut que la France, que la monarchie constitutionnelle ne soient pas un moment exposées à une interruption dans l'exercice de l'autorité royale. Vous aurez donc à délibérer sur les mesures nécessaires pour prévenir, pendant la minorité de mon bien-aimé petit-fils... (l'émotion du roi recommence et des larmes coulent de nouveau de ses yeux) cet immense danger.

« Le coup qui vient de me frapper ne me rend pas ingrat envers la Providence, qui me conserve encore des enfants si dignes de toute ma tendresse et de la confiance de la France.

« Messieurs, dit ensuite le roi avec un ton plus résolu, assurons aujourd'hui le repos et la sécurité de notre patrie. Plus tard, je vous appellerai à reprendre, sur les affaires de l'état, le cours accoutumé de vos travaux. »

La chambre paraît attendre une suite à ces paroles ; mais le roi porte la main à son chapeau, salue et s'assied pendant que des cris de *vive le roi !* répondent à ses salutations répétées.

M. le ministre de l'intérieur se lève et dit :

« Messieurs les députés sont admis à prêter serment entre les mains du roi. Je vais lire la formule du serment. »

M. le ministre lit cette formule et appelle ensuite successivement les noms de tous les députés par ordre alphabétique.

A l'appel de son nom, chaque député répond : *Je le jure*. Quatre cents députés paraissent présents. Nous remarquons l'absence de plusieurs députés légitimistes ; nous remarquons encore que certains d'entre eux, bien que présents à la séance, s'abstiennent de répondre à l'appel de leur nom.

Pendant que M. le ministre de l'intérieur fait l'appel nominal, tous les regards et toute l'attention de l'assemblée se portent sur le roi et sur ses fils ; on étudie avec curiosité leur physionomie. Le roi paraît fatigué et souffrant. Pendant la prestation du serment, il demeure la tête penchée sur sa poitrine, s'appuyant tantôt à droite, tantôt à gauche. Les princes paraissent fermes et bien portants, à l'exception de M. le duc de Nemours. Tout le monde remarque le changement qui s'est opéré dans toute sa personne ; les traits du prince sont amaigris et contractés, son teint est jaune et malade, et la mort de son frère paraît avoir fait sur lui une vive impression ; nous croyons apercevoir quelques larmes rouler dans ses yeux.

Quand M. le ministre de l'intérieur arrive au nom de M. Emile de Girardin, les regards se portent sur ce personnage qui, placé en ce moment derrière un commandant de gendarmerie, répond

avec assurance : *Je le jure*. L'isolement dans lequel se trouve M. de Girardin produit une certaine sensation.

L'appel nominal terminé, M. le garde-des-sceaux se lève et dit : « Au nom du roi, je déclare que la session de 1843 est ouverte. MM. les pairs et MM. les députés se réuniront demain au lieu ordinaire de leurs séances pour commencer leurs travaux. »

Le roi se lève, salue l'assemblée et descend les degrés de l'escalier.

Aussitôt que le roi a quitté la salle, toutes les personnes présentes se lèvent et se précipitent vers les issues.

A deux heures, on entend le canon des Invalides qui annonce la rentrée du roi aux Tuileries.

Le discours de la couronne, ainsi qu'on l'avait prévu, n'a trait qu'à la régence ; quant aux autres affaires d'état, on y annonce leur ajournement. *Avant tout, on veut, dit-on, assurer la sécurité et le repos de notre patrie*. Rien de plus louable que cette pensée ; rien de plus pressant aussi que de nous préserver des agitations. Il reste maintenant à savoir par quels moyens on pourra y parvenir. Quiconque veut ramener l'union dans les esprits (et c'est le seul moyen d'assurer le repos de la patrie) doit écarter avec soin les causes qui peuvent entretenir les haines de parti.

Pour nous, nous l'avons déjà déclaré, la cause la plus capable d'amener des troubles dans le pays réside dans le ministère lui-même. Sa mission a toujours été de comprimer l'esprit public, il n'y a pas manqué ; aussi est-il arrivé à soulever partout les plus vives antipathies et à ne pouvoir plus maintenir l'ordre par la persuasion : c'est là un fait de notoriété publique, et du sein même du parti conservateur s'élèvent chaque jour de vives protestations contre ses tendances. Le corps électoral a suffisamment manifesté ses répugnances pour qu'on ne puisse plus contester son impopularité.

S'il y a urgence de prendre les mesures nécessaires pour prévenir toute interruption dans l'exercice de l'autorité royale, il importe, ce nous semble, d'agir, même dans ce cas d'urgence, avec quelque sagesse et quelque prudence ; il importe, si on veut que la loi qu'on va faire soit durable, qu'elle ait l'assentiment général. Est-ce le ministère du 29 octobre qui ralliera les esprits, conciliera les opinions, formera un faisceau des volontés dissidentes ? L'espérer serait étrangement s'abuser. Ceux qui veulent une institution sérieuse doivent donc demander préalablement l'avènement d'un autre ministère et se joindre dans cette circonstance aux défenseurs habituels des libertés publiques. Il y va de l'intérêt général que les intimidateurs du 29 octobre soient écartés des affaires dans les circonstances actuelles ; elles sont graves, ils les rendront plus graves encore, et les complications peuvent s'accumuler par le seul fait de leur impopularité. Qu'on ne leur laisse ni paix ni trêve.

La première affaire à terminer, c'est la question ministérielle dont la solution peut ramener dans le pays des éléments de sécurité ; autrement nous ne savons trop à quelles éventualités nous sommes réservés. Le ministère renversé, l'urgence, qu'on invoque à grands cris pour faire la loi, cessera d'être aussi impérieuse ; on se mettra à réfléchir sur la nature des faits qui nous ont saisis, on verra qu'il n'y a pas encore péril à temporiser, et enfin on examinera si la chambre des députés, élue antérieurement à la mort du duc d'Orléans, se trouve dans des conditions suffisantes pour toucher à la charte et transférer les prérogatives

FEUILLETON DU CENSEUR.

Le Mur.

Léonce de Beaulieu, enfant unique et adoré d'une femme faible, riche et veuve, était arrivé, à vingt-deux ans, au mépris et au dégoût de toutes choses. Près de sa mère aveugle et confiante, il usait ses plus belles années dans le désordre et dans l'oisiveté. Héritier de biens considérables, Léonce avait joui, sans discernement et sans frein, de tout ce que donne la vie aux privilégiés de la fortune ; blasé sur tout, après d'amères déceptions, il en était à l'ennui, la plus pesante, la plus irrémédiable des souffrances, quand il naît de la satiété.

Un jour, c'était au mois de mai, Léonce fut engagé à dîner en joyeuse compagnie par un de ses camarades qui partait le lendemain pour un long voyage. Le dîner, splendide et bruyant, se prolongea fort tard dans la soirée, et, lorsqu'on vint annoncer à M. de Beaulieu que son tilbury l'attendait, il fit donner l'ordre à son domestique de retourner à l'hôtel et de prévenir sa mère qu'elle n'eût point à l'attendre ni à s'inquiéter. Les jeunes fous, cherchant la gaieté dans le bruit, s'étourdirent jusqu'au matin ; le jour les surprit jouant, criant et buvant.

Cependant l'heure du départ approchait pour le voyageur ; force fut de se séparer. Léonce, resté le dernier, embrassa tristement son camarade ; c'était une distraction de moins. Il descendit doucement le faubourg Saint-Germain, où il avait passé la nuit, pour regagner à pied l'hôtel de sa mère, situé à la Chaussée-d'Antin. L'air était pur et doux, le ciel bleu, le soleil éclatant. Quand Léonce, fatigué du tapage, échauffé par une nuit de jeu et par l'abus des breuvages excitants, se sentit seul, dehors, au milieu de la grande ville encore silencieuse, il éprouva un bien-être indicible. Parvenu près de la Seine, au pont du Carrousel, l'idée lui vint de remonter le fleuve au lieu de suivre son cours, et de parcourir ces larges quais où soufflait librement la brise humide et fraîche qui détendait ses fibres irritées et le disposait aux molles et vagues rêveries.

En approchant de l'hôtel-de-Ville, dont on élargissait les abords, il trouva les ouvriers à l'œuvre et se mit à serpenter curieusement à travers cette multitude de rues sales et étroites qui, par leur nom même, assombrissaient naguère ce quartier digne aujourd'hui d'être le siège de la commune de Paris. Léonce avançait le nez en l'air, au bruit des pioches et des marteaux. Un cri : *Gare !* retentissant d'une manière formidable, le fit tressaillir et reculer involontairement. Le cri vibrât encore lorsqu'un vieux pan de mur portant les traces noires des cheminées nombreuses qui s'élevaient de la terre à gauche et de droite, se détacha d'une épaisse nuée de plâtre et de poussière le promeneur indolent qui, ne pouvant s'y dévoter, cachait au moins sa tête entre ses mains ; mais le vent soufflant dans une direction opposée eut bientôt éclairci l'atmosphère, et quand Léonce put regarder autour de lui, il vit avec surprise un amas de sables marécageux, et que venait de découvrir la sape des démolisseurs.

Il s'arrêta d'abord à considérer ces tristes réduits à peine éclairés par d'inégales ouvertures, qu'un gai rayon de soleil n'avait jamais enrichis de sa poussière d'or, et que livrait au jour resplendissant la chute soudaine de la haute et grise muraille ; puis, à l'une des noires fenêtres à petits carreaux et percées irrégulièrement sur une des façades délabrées, un ange lui apparut ! Dans le petit cadre formé par la partie inférieure d'une croisée à coulisse, une pâle jeune fille, les mains croisées comme pour une fervente prière, les regards élevés vers les nuages, semblait remercier le ciel qu'elle admirait. A l'exaltation empreinte sur sa physionomie et dans toute son attitude, on eût dit une aveugle-née à qui la lumière se révélait pour la première fois. Léonce était demeuré immobile. A cette heure matinale, la blanche apparition, à demi couverte de son léger vêtement de nuit, laissait deviner un corps d'enfant amaigri par la souffrance ou par la privation ; une langueur touchante répandue dans tous ses mouvements la paraît d'un charme idéal et indescriptible ; faible et décolorée, elle semblait une fleur que n'avaient caressée ni l'air frais du soir ni le soleil du matin, et qui se flétrissait à regret.

L'astre créateur qui féconde et vivifie la nature, dont les feux puissants colorent la rose dans son calice, l'oiseau sous la feuille, la nacre au sein des ondes, et dans les veines des jeunes filles le sang généreux qui fait bondir leur cœur et rougir leur visage, le soleil radieux venait d'inonder soudainement de sa brillante lumière la froide demeure de cette débile enfant. Transportée d'admiration, elle ne pouvait détacher ses regards de ce spectacle magnifique ; lorsqu'ils descendirent sur Léonce, ils étaient animés d'un feu sombre et pénétrant. Le jeune homme, troublé, baissa la tête et s'éloigna en rêvant.

Au milieu de tant de jouissances dont il était las, avait-il jamais pensé à tout ce qu'une grande ville renferme de douleurs, qu'un peu de cet or qu'il jetait au vent de tous ses caprices eût consolées ? Léonce avait le cœur bon ; il fit un retour sur sa vie ; il sentit comme un remords et en même temps le vif désir de soulager l'humanité souffrante personnifiée dans cette triste enfant que le hasard avait jetée sur son passage.

— Quelques reflets du bonheur que je donnerai, se disait-il, moi impuissant à le trouver pour moi-même, éclairciront peut-être l'épais nuage d'ennui qui obscurcit ma jeunesse et que tous mes efforts ne parviennent pas à dissiper.

Le jeune philanthrope improvisé rentra chez lui tout préoccupé de ses rêves de réforme où chatoyait, avec sa grâce poétique et mystérieuse, l'image d'un ange au profond et mélancolique regard. Ce jour-là, Léonce ne s'ennuya pas. Le lendemain, il retourna vers les décombres ; il vit la jeune fille près de la fenêtre. Elle lui parut occupée à travailler, mais languissamment et avec effort. A son côté était assise une femme d'environ 45 ans dont les doigts agiles volaient sur une étoffe légère ; ses yeux assidus ne se détournèrent de son ouvrage que pour considérer avec tendresse le visage décoloré de sa petite compagne qui lui montrait le ciel en souriant.

Léonce, peu timide pourtant, n'osa demeurer long-temps dans cette contemplation, encore moins eût-il osé se présenter sans un prétexte

plausible et honorable ; mais les informations lui sont permises ; peut-être celles qu'il obtiendra dans le voisinage lui ouvriront-elles un chemin vers l'angélique enfant. Du moins il apprendra qui elle est, d'où vient sa souffrance, comment elle apparaît, vision céleste, au milieu d'une réalité repoussante. Pressé par son désir curieux, il entre dans la ruelle sombre, véritable cloaque où les maisons en ruine ne sont guère séparées que par la largeur du ruisseau ; il approche de la mesure qui fait face à la brèche et distingue, au fond de l'allée humide, l'escalier raboteux qu'il brûle de franchir. La crainte de manquer le but par trop de précipitation l'arrête. L'échoppe d'un menuisier est ouverte au bas de la maison. Le silence du rabot fait supposer l'absence du travailleur. Sur le seuil, une femme allaite son enfant ; c'est à elle que s'adresse Léonce :

— Madame, lui demanda-t-il, n'y a-t-il pas dans cette maison une jeune fille malade ?

— Oui, monsieur, Marie Delmas ; pauvre petite ! c'est bien triste à 16 ans. — Vous la connaissez ? reprend vivement Léonce ; de quelle maladie est-elle atteinte ? Sa famille a-t-elle besoin d'assistance ? pensez-vous qu'elle accepte celle d'un étranger ?

Un peu étourdie de ces questions pressées, auxquelles Léonce ne lui laissait pas le temps de répondre, la voisine compatissante posa sur ses genoux son enfant endormi, et, se rajustant, elle jeta sur l'étrange visiteur un regard où ne se peignait pas moins de sympathie que de curieuse surprise.

— Si monsieur ne craignait pas de se salir au milieu de nos copeaux, je le prierais d'entrer, lui dit-elle avec une sorte d'hésitation que l'envie de causer lui faisait vaincre.

Léonce entra d'un air distrait, et, refusant la chaise que venait de quitter son interlocutrice pour lui livrer passage, il s'assit en face d'elle sur le bout d'un établi.

— Eh bien ! reprit-il avec une impatience assez visible, pouvez-vous me dire, madame, ce que je désire apprendre ?

— Oui, sans doute, monsieur, reprit la femme du menuisier. Si je connais Marie ? l'enfant ! elle est née ici ; nous l'aimons tous... Elle est si douce, si patiente !

— Elle souffre donc depuis long-temps ?

— Depuis sa naissance, ou plutôt elle languit. C'est la force qui lui manque. Elle serait comme une autre, si on avait pu lui donner les soins que reçoivent les enfants des riches ; mais sa mère l'a mise au monde après de grands chagrins, dans un temps de profonde détresse, et Marie n'a d'autre famille, d'autre soutien que sa mère. Leur travail à toutes deux est leur seule ressource ; elles brodent et font de belles tapisseries. M^{me} Delmas est adroite et laborieuse ; sa fille fait ce qu'elle peut pour l'aider, mais elle est si faible, et le travail des femmes est si peu de chose !

— Ne peut-on venir à leur aide ? N'est-il pas temps encore de sauver Marie ?

— Je ne sais. M^{me} Delmas, autrefois plus heureuse, est trop fière, je crois, pour accepter d'un inconnu un secours qui lui semblerait une aumône ; elle s'en offenserait peut-être.

entières de la royauté à une personne que la constitution n'a pas désignée. Si, éclairée sur les véritables droits dont elle est investie, elle se refusait à régler la grande affaire qu'on veut lui confier, nous pourrions sans secousses, si ce n'est rentrer de plano dans les conditions de souveraineté nationale, au moins nous en rapprocher sérieusement et faire régner l'accord entre les diverses classes de la société. Les transactions sont des délais qu'on accepte avec empressement après de longues tourmentes; ce serait le moyen de faire acte de transaction.

L'opposition de gauche appartient surtout le soin de faire triompher les idées que nous venons d'esquisser. Depuis 1830 elle s'est placée constamment entre le peuple et la couronne, elle s'est en quelque sorte posée en arbitre entre ces deux forces; mais sans équilibre pas d'arbitrage sérieux. L'équilibre veut qu'aujourd'hui elle crée une phase transactionnelle. C'est chose impossible avec le ministère actuel; sa nature répugne à toutes concessions et ses antécédents les lui interdisent. Il l'a parfaitement compris; aussi a-t-il hâte de faire voter la loi de régence. Une fois votée, l'opposition n'aura plus entre les mains les votes décisifs qu'on veut obtenir sans rien accorder à ses idées. N'ayant pas l'adhésion nationale directement, que veut-on? une votation qui en tienne lieu, des voix qui pèsent au dehors et qui servent à faire taire toutes les protestations. En un mot, on a besoin de son concours; seule elle peut donner quelque force aux mesures qu'on va prendre, seule elle peut imprimer à la loi quelque autorité.

Elle doit le comprendre; aussi regarderons-nous avec soin tous ses actes, et si nous ne voyons pas qu'elle avise à donner au pays quelque satisfaction, nous en concluons, non seulement qu'elle a failli à sa mission, mais encore qu'elle a livré traîtreusement les droits du pays à des ministres corrompus. Avec eux, on ne peut pas faire un pas sans tomber dans un écueil, prendre une mesure sans violer un principe, sans attenter à une liberté; on ne peut donc rien souscrire selon leurs vues sans se compromettre et sans manquer à ses devoirs.

En 1830, on a bâclé la charte en invoquant les circonstances, et la nécessité a dominé toutes les volontés; on a commis alors une immense erreur. Agir de même en 1842 serait pis qu'une erreur, car les temps ne sont pas les mêmes: au dehors aucun peuple ne nous inquiète; au dedans tout est calme et les lois sont partout exécutées. Les motifs d'urgence qu'on invoque ne sont pas sérieux; d'ailleurs ils le seraient que nous n'excuserions pas davantage l'opposition si elle ne tirait pas parti de son influence. La nécessité en politique nous paraît aussi immorale qu'en toute affaire; si on n'excuse pas ceux qui volent ou qui tuent en arguant de la nécessité, on ne doit pas plus excuser ceux qui désertent les droits populaires sous prétexte de la loi de nécessité.

A l'avènement du ministère du 1^{er} mars, l'opposition voulait, disait-on, arriver à une transaction au moyen d'une transition; la transition n'a pas eu de succès, et le ministère du 1^{er} mars a été remercié par la couronne.

L'occasion d'arriver sans transition à une transaction est venue; pour l'opposition; c'est un devoir de la saisir. La transaction n'est possible qu'avant la loi de régence; une fois cette loi votée, les conservateurs reprendront leurs allures insolentes et se riront des prétentions de la gauche. Ils sont coutumiers du fait.

Avant le procès des ministres, la cour était aux genoux de Lafayette et de M. Laffitte; elle faisait les plus grandes politesses à M. Barrot. Le procès terminé, on a mis de côté MM. Laffitte et Barrot par cette raison toute puissante qu'on n'avait plus besoin d'eux. Dès cette époque l'opposition voulait aussi une transaction; elle avait des promesses verbales d'une révision de la charte, ces promesses sont allées figurer à côté du programme de l'Hôtel-de-Ville.

En 1842 se fier à des espérances vagues, à des engagements anonymes, serait plus que de la duperie. L'opposition ne peut donc procéder qu'en exigeant de la couronne: 1^o le renvoi des ministres actuels; 2^o une loi de réforme; 3^o l'ajournement de la présentation de la loi de régence jusqu'à la convocation d'une chambre réformée. Ces faits accomplis, nous ne serions pas dans les conditions complètes du droit national, mais nous nous en serions rapprochés, et, pour l'opposition, il y aurait un résultat acquis, puisque la transaction qu'elle recherche se serait opérée. Nous indiquons cette voie qui nous paraît évidemment celle

qu'elle doit suivre, afin qu'on ne puisse pas dire qu'on n'avait rien à proposer, et qu'elle a dû voter d'urgence une loi nécessaire au repos du pays.

Le comité électoral de Paris présidé par M. Odilon Barrot vient d'adresser aux comités électoraux des départements la circulaire suivante; elle nous paraît complètement justifiée par les circonstances au milieu desquelles nous sommes placés, et nous pensons que les électeurs auxquels elle s'adresse s'empresseront de se conformer aux sages avis qu'elle renferme:

Messieurs et honorables concitoyens, Nous nous félicitons de n'avoir point désespéré de l'esprit public dans notre pays, et nous vous remercions du dévouement avec lequel vous avez répondu à notre appel. Les élections de 1842 ont donné un démenti formel et en même temps une utile leçon à ceux qui proclamaient partout que la France, désormais absorbée par le soin de ses intérêts matériels, oublierait les intérêts de son honneur et de sa liberté. Nous avons à déplorer la perte de plusieurs de nos amis qui avaient donné, dans la dernière chambre, des garanties de fermeté et d'indépendance dans leur opinion. Ils sont tombés honorablement en combattant sous leur bannière...

Paris a donné un grand et salutaire avertissement à la couronne, et cet avertissement Rouen et des départements entiers l'ont répété. Ce ne sont pas les cris de la garde nationale, ni les clameurs des rues, ni les discussions nécessairement passionnées de la tribune ou de la presse; c'est la masse des citoyens les plus paisibles, les plus intéressés à la conservation de l'ordre, qui, par leur choix, viennent rappeler au gouvernement de juillet les conditions de son origine.

Espérons que la nouvelle chambre saura comprendre toute la portée de cet avertissement. Dans la dernière session, des symptômes non équivoques de rapprochement s'étaient manifestés; des hommes d'honneur et de talent, séparés par des discussions déplorables, se réconcilieraient en adoptant pour principes les progrès modérés, proposeraient et défendraient ensemble des réformes devenues indispensables.

C'est sans aucun doute sous l'influence de ce sentiment qu'un grand nombre de nos correspondants ont manifesté le désir de voir se continuer et se régulariser les relations que les dernières élections avaient établies entre nous.

Nous nous empressons de répondre à ces vœux. Il nous paraît de la plus haute utilité que les citoyens réunis en comités électoraux continuent à surveiller la formation des listes électorales, en tout ce qui se rattache à l'exercice libre et complet des droits électoraux. Il faudrait que les comités se réunissent au mois de mars ou de mai, au moment où le travail de révision des listes commence; il faut que les réunions aient lieu dans chaque canton, attendu que c'est au chef-lieu que se fait le travail. Le comité central du chef-lieu de chaque arrondissement électoral convoquera ces réunions cantonales et dirigera les opérations.

Paris, le 26 juillet 1842.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Une circulaire datée du 15 juillet, émanée de la réunion Barrot et signée de dix députés, MM. Odilon Barrot, Isambert, Havin, Guyet-Desfontaines, Stourm, Gautier de Rumilly, de Beaumont (de la Somme), Abatucci et Chambolle, a été adressée aux comités électoraux des départements. C'est un journal anglais qui l'a publiée le premier et qui y voit, tant la presse anglaise est instruite de ce qui nous touche, l'intention de constituer des juntes révolutionnaires de salut public. Que ce journal se rassure: M. Odilon Barrot n'est pas révolutionnaire, et jamais circulaire n'a été plus inoffensive.

Ce n'est pas qu'elle ne contienne de bons avis. Elle est d'abord rédigée dans un sentiment d'honnêteté qui fait honneur au chef de la gauche constitutionnelle; elle proteste noblement contre les défections de certains apostats; elle fait ensuite aux comités électoraux des recommandations que nous aimons à reproduire, en priant tous les comités indépendants, dynastiques ou non, d'en faire leur profit.

« Il nous paraît de la plus haute utilité, dit la réunion Barrot, que les citoyens réunis en comités électoraux continuent à surveiller la formation des listes électorales et tout ce qui se rattache à l'exercice libre et complet des droits électoraux. Il faudrait que les comités se réunissent au mois de mars ou de mai, au moment où le travail de révision des listes commence. Il faut que les réunions aient lieu dans chaque canton, attendu que c'est au chef-lieu que se fait le travail. Le comité central du chef-lieu de chaque arrondissement électoral convoquera ces réunions cantonales et dirigera les opérations. »

Cette révision des listes est de la plus haute importance. La

chambre actuelle a été nommée sous l'influence du ministère actuel, et tous les hommes de quelque portée sont d'avis qu'elle ne saurait durer plus de deux sessions, et que, dans quinze ou dix-huit mois, le ministère qui aura succédé à M. Guizot sentira la nécessité de la remplacer. Il faut donc que tous les citoyens indépendants agissent en vue d'élections générales prochaines.

— Nous avons peu de chose à dire du discours du roi; ainsi que nous l'avions prévu, S. M. s'est bornée à parler de l'accident qui lui a enlevé son fils et des mesures législatives que cet événement doit entraîner.

A l'issue de la séance, un grand nombre de députés ont quitté le Palais-Bourbon, pour se rendre les uns chez M. Barrot, les autres chez M. Thiers, où des réunions ont lieu en ce moment. C'est dans ces réunions que doit se décider l'attitude que prendra l'opposition dans les premiers travaux auxquels elle va être appelée à concourir.

— Pendant la séance royale, Paris avait le même aspect que tous les ans. Sur la place de la Concorde, des groupes assez nombreux, mêlés d'agents de police dont la présence n'avait jamais été plus inutile, stationnaient pour voir passer le cortège. Ces groupes étaient formés d'hommes en très-grande majorité.

Aussitôt après le départ du roi, les employés du Garde-Meuble ont enlevé les draperies et les tentures qui ornaient le trône préparé pour la cérémonie, et des ouvriers ont démolé les échafaudages. A quatre heures la salle avait repris son aspect accoutumé.

— On répète complaisamment dans certains journaux que la duchesse d'Orléans aura la tutelle de ses enfants, et on semble dire que si elle est privée de la régence, elle obtiendra du moins une compensation, en devenant, de par la loi qu'on va voter, tutrice des comtes de Paris et de Chartres.

Mais cette concession n'en est pas une. Aux termes de la loi civile, la tutelle d'un mineur appartenant de plein droit au survivant des père et mère, le futur projet de loi accorde généralement à la veuve ce qu'on ne pourrait légalement lui refuser sans la déclarer incapable ou indigne.

A Paris l'opinion est toujours pour Mme la duchesse d'Orléans parmi les hommes qui admettent le droit que va s'arroger la chambre actuelle de faire une régence.

— La foule ne cesse de stationner sur la place du Parvis et ses abords pour voir les préparatifs qui se font à Notre-Dame pour les funérailles du duc d'Orléans. Un poste de gardes municipaux veille autour des travaux et garde les portes de la cathédrale pour empêcher au public d'en approcher. Toutefois, on a disposé le chœur de manière à pouvoir laisser circuler dans les galeries du pourtour.

On dresse en ce moment les charpentes pour la décoration du portail.

— Le *National* a signalé, il y a peu de jours, l'incroyable abus qui avait été fait du télégraphe pour faire échouer à Lannion la candidature du général Thiers. A coup sûr, s'il y avait une loi de responsabilité sérieuse pour les ministres, un pareil fait ne resterait pas impuni. A défaut de sanction pénale, la réprobation publique se fera jour dans la chambre, et voici comment le *National* parle de l'effet qu'y a déjà produit la nouvelle de cette manœuvre:

« Cet abus du télégraphe, cette frauduleuse dénonciation d'une candidature improvisée à laquelle l'honorable général ne s'était prêté qu'à son corps défendant, ce mensonge commis dans le seul but de larronner une élection, cette complicité déshonorante imposée par un ministre à des subalternes, tout cet amas de déloyautés a excité aujourd'hui dans la chambre une réprobation universelle. Toutes les opinions se sont accordées à flétrir la félonie du ministère; et ceux-là qui ont profité de ses manœuvres frauduleuses faisaient chorus avec les plus indignés. »

Le ministère, du reste, sera mis en demeure d'expliquer publiquement sa conduite et de se justifier. Ses journalistes n'ont pas eu, à ce qu'il paraît, assez de dextérité pour embrouiller la question, ni même assez d'effronterie pour l'essayer. Nous verrons si M. Duchâtel aura plus de bonheur ou plus d'audace.

— M. de Lamartine, qui est un des plus fermes soutiens, au dire de ses amis, de la dynastie actuelle, exprime toujours malheureusement ses pensées. Il y a peu d'années, il écrivait à un

Léonce demeura un instant comme absorbé; puis, se levant tout-à-coup, il porta la main à son front comme s'il était frappé d'un trait de lumière, et sortit, non toutefois sans remercier avec effusion celle qui, la première, lui avait parlé de Marie.

Le moyen d'arriver chez M^{me} Delmas était trouvé; cependant il se passa quelques jours sans que Léonce pût revenir. M^{me} de Beaulieu était partie pour la campagne, et son fils, suivant les habitudes d'une affection filiale qu'aucun écart ne lui faisait jamais sacrifier, l'avait accompagnée et installée dans le château qu'elle habitait tous les ans pendant l'été. La propriété de M^{me} de Beaulieu était située près de Mantes, sur les bords de la Seine; mais bien que le voyage ne fût pas long, Léonce était impatient du retour, et ce fut à grande peine qu'il accorda deux jours à sa mère: le troisième, il était à Paris, et le lendemain, sans s'arrêter à l'échoppe, il montait résolument l'escalier de Marie. La clé est sur la porte! Jamais son cœur ne s'est senti si à l'étroit dans sa poitrine; il frémit d'une crainte inconnue, et jamais plus pures émotions n'ont agité son âme. Transformé comme à son insu, il appuie deux mains tremblantes sur son cœur étonné qui envoie une prière à ses lèvres. Il ouvre. Marie est seule, à demi couchée sur un pliant placé près de la fenêtre. Léonce n'a pas prévu ce tête-à-tête. Le sentiment de sympathie charitable qui le pénétre et qu'embarrassent mille susceptibilités délicates en est troublé; l'enfant a tourné vers lui des yeux tranquilles, mais surpris.

— Vous vous trompez sans doute, Monsieur, lui dit Marie frappée de son hésitation.

— Je ne crois pas, Mademoiselle, répond Léonce un peu raffermi. N'est-ce pas ici que demeure M^{me} Delmas?

— Oui, Monsieur.

— Pardonnez-moi, dit Léonce en s'avançant, d'être entré d'une manière si brusque. Je ne savais... Vous reposiez peut-être?

— Rassurez-vous, Monsieur, reprit Marie d'une voix faible et pénétrante, vous ne m'avez pas dérangée.

— Vous paraissiez souffrante.

— Pas plus que de coutume, au contraire.

Et les yeux de la jeune malade se tournaient vers la fenêtre ouverte qui laissait entrer la tiède chaleur et la lumière luxuriante d'une belle matinée de printemps.

— Vous demandiez ma mère, Monsieur, continua Marie. Elle va rentrer; mais si je puis la suppléer...

— Oh! si vous le permettez, je l'attendrai, interrompit vivement Léonce.

— Veuillez donc vous asseoir.

Et Marie indiquait de la main à l'élégant jeune homme un vieux fauteuil de bois peint, recouvert en tapisserie jadis belle, mais dont les couleurs passées attestaient l'âge vénérable; c'était le siège le plus confortable de la modeste chambre où se carraient quelques chaises de paille.

Léonce, en s'asseyant, jeta un coup d'œil autour de lui plutôt par embarras que par curiosité; toutefois Marie et ce qui l'entourait le frappaient d'un égal étonnement. Les manières de la jeune fille, le choix de ses expressions dans le peu qu'elle avait dit, sa complexion délicate, la perfection de ses petites mains, la noblesse et la pureté des lignes de son visage, tout en elle formait contraste avec sa situation, et M. de Beaulieu l'eût

trouvée plus à sa place dans le boudoir d'une duchesse que dans cette sale maison et dans ce réduit abandonné. La chambre, assez grande et sur laquelle étaient pris une alcove et deux cabinets, ne contenait que les meubles indispensables; mais on remarquait, dans un certain arrangement général, dans la place bien appropriée de chaque chose, le goût, le soin, la propreté recherchée qui se sentent et ne se décrivent pas. Quelques débris d'un luxe effacé semblaient protester contre la pauvreté présente. Le petit miroir entouré de bois qui pendait au milieu de la cheminée faisait une mine toute honteuse entre deux riches cadres dont le temps avait noirci les belles moulures dorées. Chacun de ces cadres renfermait un portrait en miniature d'une touche à la fois fine et vigoureuse, d'un dessin correct et gracieux; ces deux portraits, véritables objets d'art, et dont la date, à en juger par le costume, devait être d'environ vingt ans, étaient ceux du père et de la mère de Marie. Un grossier rideau de laine d'un brun rougeâtre, suspendu à la fenêtre près de laquelle était couchée la languissante fille, entourait la tête de son lit et colorait sa blanche figure des chauds reflets dont il teignait la lumière. Dans l'embrasure de cette même croisée, et devant les regards de cet ange du sacrifice, était placée la divine image du consolateur des douleurs humaines, un petit crucifix d'ivoire d'un travail merveilleux. Léonce s'en approcha, et comme il l'admirait:

— C'est un souvenir sacré, inviolable, lui dit Marie; tout ce qui reste à ma mère de l'héritage maternel, un don fait au lit de la mort et qu'aux plus mauvais jours nous aurions frémé de sacrifier. Dieu nous en récompense; quand la patience m'abandonne, je prie en regardant le Christ sur sa croix, et toujours il m'envoie à la pauvre Marie la résignation dont elle a besoin.

— Il vous donnera mieux que cela, reprit Léonce attendri; le ciel qui est juste ne vous a pas condamnée à d'éternelles souffrances. A votre âge, doit-on se désoler de l'avenir? Une part de bonheur vous attend.

— J'ai envie de le croire, reprit gaiement la jeune fille en écartant son rideau. Ce splendide soleil me rend si heureuse! C'est la gloire de Dieu, c'est sa puissance, c'est sa bonté révélées! Pour nous, pour toute la terre, c'est la joie, c'est la vie! Est-ce que je vivais avant de le voir? Oh! s'il m'était ravi, si je ne le voyais plus, j'en mourrais! Je le contemple et le bénis tout le jour; le soir, je le suis tristement quand il me quitte, et le matin je m'éveille à son premier rayon.

Marie avait surmonté sa faiblesse; sa voix était vibrante, son regard animé, et bien que Léonce eût été frappé lui-même de l'heureuse et soudaine métamorphose qu'avait opérée la chute de la haute muraille pour les tristes habitations qu'elle couvrait de son ombre humide, il s'étonnait un peu de cette exaltation qui avait quelque chose de fébrile. Marie s'en aperçut.

— Pardonnez-moi, Monsieur, ajouta-t-elle d'un ton plus calme en portant sur Léonce un de ses profonds et mélancoliques regards, pardonnez-moi cette effusion involontaire; vous comprendriez mon bonheur si vous aviez vu ma prison.

— J'ai vu votre délivrance, interrompit le jeune homme; j'ai vu tomber l'affreux rideau de pierre: sa chute m'a révélé ces obscures et étroites demeures, et j'ai compris la joie qu'y devaient apporter les feux ar-

dents de ce beau ciel ouvert.

— Oh! vous n'avez pas deviné la mienne.

— Et pourquoi, Marie, ne vous aurais-je pas comprise? demanda Léonce avec une vague inquiétude. Pourquoi aviez-vous sujet d'être plus joyeuse qu'aucun de ceux qui partageaient avec vous ces vivantes sépultures?

— Pourquoi? Parce qu'ils les peuvent oublier, parce qu'ils les quittent, parce qu'une fois la semaine au moins ils s'envolent, heureux oiseaux, pour chanter au soleil, se sentir vivre sous l'ardeur de ses rayons, le voir luire dans le beau fleuve où il se baigne, dont il caresse les flots, pour le voir dorer les blés, mûrir les raisins! Mais moi qui n'ai point d'ailes, moi qui ne franchissais pas le seuil de mon tombeau!

— Quoi! Marie, interrompit involontairement, quoi! jamais!

— Jamais, monsieur. Jamais je ne suis sortie d'ici depuis que les bras de ma mère ne me portent plus. Une fois, une seule, elle a voulu me voir heureuse: on m'a emportée dans une voiture à la campagne. J'ai cru mourir de joie. Mais le lendemain, mais les jours suivants, quelle tristesse! quels regrets! J'étais près de blasphémer. Oh! je n'ai plus voulu d'un bonheur qui me coûtait si cher. Mais à présent il est venu me chercher. C'est tous les jours fête pour moi.

Et Marie promenait ses heureux regards autour de cette chambre si sombre naguère et qu'inondait en ce moment l'éblouissante clarté d'un soleil de midi.

— Pourtant, ajouta-t-elle en souriant, ce beau visiteur fait grande honte à notre chef réduit. Jamais je n'avais remarqué le délabrement de ce qui nous entoure comme je le fais depuis que le soleil honore ces débris de son indiscrète splendeur.

— Quel autel serait digne de celui dont la nature est le temple? interrompit Léonce. Il se glorifie dans ce qu'il anime, et c'est en vous, Marie, qu'il manifestera sa puissance.

La porte s'ouvrit; une femme petite, maigre et propre entra.

— C'est ma mère, dit Marie.

Léonce s'était levé. M^{me} Delmas s'approcha de lui.

— Madame, dit-il, je viens de la part de ma mère vous confier une broderie et savoir si vous pouvez vous en charger.

— Bien volontiers, monsieur, si ce n'est pas au-dessus de mon talent.

— Non, assurément, c'est un mouchoir fort simple.

— Madame votre mère est-elle pressée?

— Pas précisément.

— Voulez-vous bien me donner son nom et son adresse?

— Elle est à la campagne, et c'est moi qui reviendrai.

En achevant ces mots, Léonce posa sur la table près de laquelle il se trouvait un paquet soigneusement enveloppé et s'empressa de sortir, non toutefois sans jeter sur Marie un regard où se peignait une profonde et fraternelle sympathie. La naïve enfant y sembla répondre par l'expression d'une affectueuse gratitude. Léonce lui laissait un souvenir et une promesse.

JUDITH CAUCHOIS-LEMAIRE.

(Commerce.)

(La suite à un prochain numéro.)

Cependant le besoin d'argent, toujours pressant en ce temps-fait vendre assez bon nombre de petits partis. Ainsi, à Roman-vendredi dernier, le marché a été assez animé. Quelques propri-
taires ont vendu à 22, 23 et 23 50 le demi-kilogramme les mem-

